# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN 5 SEPTEMBRE. 1889. 63meAnnée



L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux : 73 rue de Chartres.

[illegible]

Entered at the Post Office at New Orleans, La. as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.

JEUDI, 5 SEPTEMBRE 1889.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

EDITION QUOTIDIENNE.

| | |
|---|---|
| Un an | $12 00 |
| Six mois | 6 00 |
| Trois mois | 3 00 |
| Un mois | 1 00 |

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

EDITION DU DIMANCHE.

| | |
|---|---|
| Un an | $2 00 |

EDITION HEBDOMADAIRE.

| | |
|---|---|
| Un an | $3 00 |
| Six mois | 1 50 |
| Quatre mois | 1 00 |
| Trois mois | 75 |


## La France et l'Angleterre.

RÉFLEXIONS DU "TEMPS", DU 21 AOUT.

L'opinion publique en Angleterre paraît trouver, depuis quelque temps, que le cabinet Salisbury a une façon assez singulière de maintenir l'équilibre entre les diverses puissances pour lesquelles il professe une égale amitié. Il y a quelques jours, un député rappelait à la Chambre des communes quelle réserve le gouvernement de Sa Majesté Britannique a cru devoir s'imposer, non pas seulement à l'égard de la célébration du Centenaire de 1789, mais même à l'égard de l'Exposition elle-même et des fêtes qui l'ont inaugurée.

D'après le sous-secrétaire d'Etat sir James Fergusson, l'Angleterre aurait gravement failli à ses devoirs de puissance neutre en s'associant, soit à un jubilé que le gouvernement français a bien pu décréter au nom du pays, mais que quelques minorités plus ou moins factieuses répudient, soit à une œuvre de paix que la France offre au monde comme une garantie nouvelle de ses dispositions conciliantes, mais que de certains côtés on a refusé d'accepter dans cet esprit. Voilà qui va bien, et si ces principes rigides doivent régler les démarches du Royaume-Uni, il faut reconnaître que l'hermine britannique aura quelque peine à se préserver de toute contamination de ce genre.

Il serait désirable seulement, à ce que pensent de bons esprits en Angleterre, que la loi une fois faite soit appliquée universellement et qu'un pays qu'effarouche la seule pensée de blesser une minorité en prenant sa part d'une fête nationale n'aille pas blesser un voisin en s'associant avec une ardeur démonstrative à la célébration des victoires remportées jadis sur celui-ci par un ennemi. Ces réflexions ne pouvaient manquer de se présenter à l'esprit des députés indépendants à la suite du banquet donné l'autre jour à Berlin par le premier régiment des dragons de la garde, en souvenir de la bataille de Mars-la-Tour.

Le secrétaire d'ambassade Beauclerk et l'attaché militaire colonel Frank Russel ont cru devoir prononcer, à cette occasion, des paroles qui seraient bien faites pour provoquer le juste ressentiment de la France, si la France n'avait su se mettre au-dessus de ces susceptibilités, même légitimes. Pour apprécier la conduite des représentants de l'Angleterre en cette circonstance, nos voisins n'ont qu'à se faire une idée de l'effet que produirait sur eux l'envoi d'une délégation française chargée d'aller porter un toast enthousiaste à un banquet des Boërs du Transvaal célébrant la sanglante bataille de Majouba-Hill et la défaite du général Colley. On aura beau équivoquer : l'indiscrétion est la même dans les deux cas.

Interrogé par M. Labouchère sur cet incident, sir James Fergusson n'a rien trouvé qui justifiât le langage tout au moins imprudent de MM. Beauclerk et Russell. Il n'a pas su ou n'a pas voulu davantage être précis et clair dans sa réponse à une interrogation du député de Northampton, qui portait sur l'affirmation de la *Gazette nationale* de Berlin relative aux résultats de l'entrevue d'Osborne et à l'établissement d'une complète entente entre l'Angleterre et la triple alliance.

Ce n'est pas, semble-t-il, s'exprimer avec la parfaite netteté qui convient en de telles questions, que de s'en référer purement et simplement à une réponse antérieure dont l'obscurité volontaire avait déjà frappé tout le monde. On avait remarqué que, l'autre jour, le sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères avait déclaré que le cabinet n'avait pas d'autres engagements que ceux que la Chambre connaissait déjà : formule élastique et qui autorise tous les soupçons, puisque précisément la question à laquelle répondait sir James Fergusson attestait suffisamment que la Chambre connaissait dans une certaine mesure l'engagement même sur lequel elle demandait à être éclairée.

On remarquera aujourd'hui que si les termes soigneusement pesés de la nouvelle déclaration officielle diffèrent légèrement du texte primitif, ils n'en ont pas moins conservé tout le vague de leur sens.

Déclarer qu'en cas de guerre l'Angleterre ne s'inspirerait que de ses intérêts, c'est un *truisme*, et il serait surtout important de savoir comment elle envisage ses intérêts et de quel côté ils la rangeraient en cas de conflit international.

Ajouter que le gouvernement n'a pris aucun engagement de nature à entraver la liberté éventuelle de ses déterminations, c'est dire beaucoup moins qu'il ne semble au premier abord, puisqu'il est toujours possible qu'on conscrivant une obligation on se réserve la porte de sortie d'une condition résolutoire.

Enfin, en établissant une distinction entre un échange de vues proprement dit qui n'aurait pas eu lieu et les conversations auxquelles on s'est livré à Osborne, sir James Fergusson nous a peut-être donné la clef de ses contradictions. Il est probable qu'en effet on s'est contenté de conversations, que l'on n'a pas rédigé noir sur blanc des conventions en forme, que l'on s'est contenté d'orienter une politique esquissée dans ses traits généraux.

C'est moins grave, assurément, qu'un traité positif, et cela surtout parce qu'il est plus facile de reconquérir, le cas échéant, sa liberté d'action. Il n'en appartient pas moins au peuple anglais de dire s'il souhaite vraiment faire le premier pas dans la voie glissante qui l'amènerait à renoncer aux bienfaits de sa position insulaire pour se jeter dans la mêlée des rivalités continentales.


# ROYAL

# BAKING POWDER

Absolument pur.

L'effet de cette POUDRE ne [illegible] C'est une merveille de pureté, de force et de [illegible] [illegible]

[illegible] ROYAL BAKING POWDER CO. 106 Wall Street, New York.

[illegible]


## La diphtérie.

Au cours de sa dernière séance, le Conseil d'hygiène et de salubrité de la Seine, France, a entendu un intéressant rapport du docteur Auguste Ollivier, sur une épidémie de diphtérie qui s'est déclarée, au mois d'avril, dans une petite école du quartier Saint-Gervais.

Cette petite école comprenait une cinquantaine d'élèves âgés de six à treize ans. Le premier atteint fut un petit garçon qui demeurait rue François-Miron.

Le pauvre enfant se plaignait d'un malaise. Un peu de chaleur, pensait-on, un peu de paresse. Il avait sourd, il avait eu chaud. Ce ne serait rien que ça. On l'envoya à l'école quand même. Il en revint le soir, abattu, les joues enfiévrées, le corps secoué de frissons, il s'alita. Le lendemain, il était mort ; la diphtérie l'avait emporté.

La diphtérie est la grande tueuse d'enfants. Elle commence comme un insignifiant bobo. Les pauvres êtres se plaignent, incertains sur le siège de leur souffrance.

Elles sont si fréquentes, les indispositions des enfants, que l'on confond celle-là avec les autres qui ont été bénignes. On temporise, on va chercher le médecin si cela ne va pas mieux. On essaie quelques remèdes populaires, "qui ne font pas de mal s'ils ne font pas de bien ;" les mères se consultent autour de la couchette ; les camarades de la maison viennent voir le petit alité ; ils se haussent jusqu'à lui, essayent de jouer. Il suffit de ce court contact, pour qu'ils emportent le germe mortel. Tandis que, terrassés, à leur tour, ils se mettent au lit, le voisin malade meurt, —il n'a été que deux jours malade. Le médecin dont il a la première visite, est le médecin des morts, qui apprend aux parents que leur enfant a succombé à une diphtérie.

Et tous ceux qui l'ont approché seront touchés du même mal d'un caractère foudroyant, qui fait, en ce moment, dans la population ouvrière des ravages si considérables.

L'enfant de la rue François Miron a entraîné dans la tombe six de ses camarades et les mères de deux d'entre eux. La catastrophe eût été plus profonde encore, si le maître d'école, dont par ces décès successifs, n'avait spontanément licencié toute l'école.

Il n'y a pas à s'appesantir sur l'intérêt d'une pareille question, malheureusement à l'ordre du jour. Personne mieux que M. le docteur Ollivier, qui a fait de la diphtérie une étude si complète et si judicieuse—et l'on pourrait ajouter si humaine—ne pouvait nous permettre d'expliquer à nos lecteurs la situation. Elle était encore alarmante le 22 août. Mais le remède préconisé est à la portée de tous, et c'est rendre service aux familles que de leur dire, d'après une voix autorisée, les dangers et les caractères de cette épidémie, en leur indiquant les mesures à prendre pour l'éviter ou pour la combattre.

Voici, à ce sujet, les communications intéressantes qu'a faites le docteur Ollivier, à un rédacteur de l'*Eclair* :

L'épidémie du quartier Saint-Gervais n'est pas un fait isolé. En ce moment, à Paris, les cas de diphtérie sont fréquents, et Dieu sait, étant donnée la puissance de contagion de ce terrible fléau, avec quelle rapidité il fait des victimes.

Je vais vous en donner des exemples :

Récemment, dans une maison de la rue Saint-Jacques, j'ai eu connaissance qu'une jeune fille était morte de la diphtérie.

Ces immeubles, comme vous le savez, sont habités par une population dense, peu *aisée*, ne sachant rien de la plus élémentaire hygiène. Les draps, les linges de corps de la fillette défunte restèrent deux ou trois jours sur le palier, sans que personne s'en alarmât. Les locataires avaient presque tous des enfants. L'un d'eux, élevé dans une école de la rue des Feuillantines, se plaignit, quatre ou cinq jours plus tard, de mal de tête et de difficultés pour avaler.

Le directeur, prenant une initiative intelligente, le renvoya, immédiatement, à ses parents. Bien lui en prit, car, le lendemain, la diphtérie était déclarée et l'enfant était transporté à l'hôpital des Enfants Malades ; il y expirait quelques heures plus tard. Je vous laisse à penser ce qui serait arrivé si le directeur de cette école avait hésité.

Rue de Grenelle, également dans un couvent tenu par des Sœurs, 14 enfants ont succombé, récemment, tous atteints de diphtérie par contagion. Enfin, pour terminer cette série d'exemples que je pourrais multiplier, je vous dirai qu'une autre épidémie sévit, depuis la mi-juillet, dans un immeuble situé au No 3 de l'impasse du Châtelet, avenue de Saint-Ouen. Sur cinq enfants demeurant dans la même maison, tous ont été atteints. Trois d'entre eux sont morts. En outre, une femme de quarante-cinq ans a été contaminée. Elle est, en ce moment, en traitement à l'hôpital Bichat.

Comment peut-on expliquer cette recrudescence des cas de diphtérie ? Moins par la nature de la maladie elle-même ou par la modification des constitutions individuelles créant une aptitude plus grande à la réceptivité du contage, qu'à des causes plus générales pouvant favoriser, au même lieu, la propagation et la diffusion de toutes les maladies contagieuses.

Parmi ces causes, je vous en signalerai deux.

D'abord l'agglomération, qui est, à mon point de vue, une cause efficiente et essentiellement active.

Plus il y a d'enfants dans un espace donné, plus les rapports sont fréquents, plus il y a de chance de voir des cas nombreux de diphtérie.

Il est difficile, en formulant cette proposition, de ne pas songer aux cités ouvrières ou aux anciennes maisons des rues populeuses telles que celles du faubourg Saint-Antoine, par exemple, où dans une promiscuité malsaine, fourmillent un nombre considérable de petits enfants. L'isolement légendaire des habitants d'une même maison, à Paris, n'existe pas dans ces quartiers ouvriers. Aussi qu'arrive-t-il ? Qu'un enfant soit malade, c'est un va-et-vient continuel de petits voisins du même palier, et souvent du même escalier, et quand un médecin ordonne son transport à l'hôpital, cinq ou six gamins sont déjà atteints—de sorte qu'en consultant les registres des hôpitaux d'enfants pour une époque donnée, on est, absolument, certain de trouver une série d'entrées de petits malades appartenant à une même maison ou à des maisons voisines.

Comme mode de propagation aussi certain et aussi périlleux, il faut signaler la contagion à la suite du transport des malades, par l'intermédiaire des voitures publiques. Les exemples sont nombreux.

En voici un très instructif, que je dois à l'obligeance de M. le docteur Ribemont.

Le regretté professeur Parrot fut, un jour, appelé à donner ses soins à trois enfants de la même famille, atteints, simultanément, de la diphtérie. Tous les trois moururent. En recherchant la cause de cette infection, M. Parrot découvrit que, quelques jours auparavant, ces enfants avaient été conduits à la promenade dans une voiture qui avait servi, le matin même, au transport d'une jeune diphtérique, à l'hospice des Enfants assistés.

Ceci peut vous donner une idée de ce qu'il peut arriver quand des enfants malades et des enfants bien portants sont réunis, pendant un certain temps, dans un même véhicule. Il est impossible de méconnaître l'imminence du danger de contamination. Et, cependant, la chose arrive tous les jours, surtout sur les lignes d'omnibus qui passent dans le voisinage de certains hôpitaux.

J'ai vu, plusieurs fois des enfants soigneusement tenus sur les genoux de leurs mères, venir, de fort loin à la consultation des Enfants malades. Je les examinais : ils avaient, qui le croup, qui une angine diphtérique.

Dans l'omnibus qui les avait amenés, se trouvaient des adultes, même d'autres enfants. Et personne ne se doutait du danger !

Ces observations faites, à mon sens, dès l'instant où il est démontré que la cause immédiate et efficiente d'une maladie est en transmission d'un individu à l'autre ; dès l'instant où nous ignorons et l'agent de cette transmission et le moyen de le détruire et de le neutraliser, la prophylaxie rationnelle se trouve réduite à une seule chose ; l'isolement. Et c'est sur ce point, en même de son utilité, que j'appelle, spécialement, votre attention.

Il est évident qu'il est impossible d'établir des mesures quarantenaires de quartier à quartier, de maison à maison —autrement dit, de procéder, pour la diphtérie, comme on le fait pour la peste et la plupart des autres maladies exotiques, dans les villes du littoral, mais, néanmoins, à défaut de mesures radicales, on pourrait prendre des mesures d'atténuation, dont l'utilité est devenue frappante à la suite de la création des pavillons d'isolement dans nos hôpitaux.

Il faudrait, d'abord, rendre inoffensifs autant que possible, le malade lui-même et le milieu dans lequel il est soigné.

A cette première indication, correspondent donc des mesures d'isolement et de désinfection.

C'est la famille qu'il faut avoir, d'abord, en vue. S'il y a plusieurs enfants, on aura soin de leur faire quitter la maison et, surtout, l'appartement dans lequel un cas s'est déclaré. Je sais bien qu'aussitôt un cas de diphtérie constaté dans une famille d'ouvrier, la première chose que l'on fait est d'engager le père ou la mère à envoyer ailleurs ses autres enfants, pendant quelques jours. Mais quatre fois sur cinq, le père répond : "Comment faire ? Les envoyer où ? Nous n'avons personne pour recevoir nos enfants." Alors le médecin ordonne le transport à l'hôpital. D'aucuns se refusent à voir leur petit partir à l'hôpital. Ce sont des sanglots, des appréhensions terribles, qu'excuse, suffisamment, l'amour maternel.

—Eh ! bien, se demande fort justement l'*Eclair*, n'y aurait-il pas moyen de laisser soigner le petit à domicile et d'isoler ses frères et sœurs, pendant quelques jours, dans des asiles préparés dans ce but ? Sans trop de frais, ne serait-il pas possible d'établir des services d'isolement pour les enfants bien portants de la ville, en cas de maladies contagieuses dans les familles pauvres ?

Nous espérons que l'humaine et si prudente requête de l'illustre praticien sera entendue de ceux qui pourront, dans la plus large mesure possible, lui donner satisfaction.

## LOUISIANE.

Le *Louisiana Planter and Sugar Manufacturer*, Nouvelle-Orléans, du 31 août :

A la suite d'un voyage le long du Lafourche, un de nos correspondants nous écrit :

"J'ai pu me rendre compte, dans mon voyage, de l'état des champs de cannes et de maïs, sur la rive ouest, y compris la paroisse Terrebonne.

Palo Alto, Ste-Emma et Rodriguez, propriétés de MM. Lum et Leman, et succession de M. Taylor et J. Leman, peuvent être considérées comme ayant les meilleures récoltes du Bayou, dans la paroisse Ascension.

Palo Alto, dirigée par M. M. C. Wilson, doit être placée en tête. J'ai traversé le bayou et j'ai pu, sur la rive est, examiner l'habitation Belle Alliance, appartenant à MM. E. et J. Kock. Cette propriété et les récoltes qu'elle porte, méritent une mention particulière. En dépit des difficultés qu'il y avait à vaincre, cette année, par suite du mauvais état de la semence et du temps défavorable, cette habitation a de superbes produits ; elle a conservé sa vieille réputation et reste au premier rang dans la paroisse Assomption.

Sur Magnolia, rive ouest, propriété de MM Aldrich et Wharton, il y a une des plus belles récoltes d'Assomption. Il en est à peu près de même tout le long du bayou, sur toute l'étendue de cette paroisse. Ce sont, surtout, les souches qui l'emportent par leur beauté.

Sur Elm Hall, à M. Léon Godchaux, M. B. P. Bourgeois, le directeur des travaux, a tellement réussi, qu'il mériterait le ruban bleu.

Sur Glendale, MM. Ford et Munson ont une fort bonne récolte. La canne est verdoyante et le maïs est, partout, excellent, par suite des soins apportés dans la culture et le sarclage.

Sur l'habitation Little Texas et celle de Oakley, à MM. C. C. Barton, Hero et Mailhot, réussite semblable.

La canne, ici, est une des plus hautes que l'on puisse voir, cette année, et la tige est saine.

Il y a, dans le voisinage, plusieurs petits champs de cannes qui promettent beaucoup.

L'habitation Rousseau, au juge White, dans la paroisse Lafourche, donnera aussi une assez belle récolte.

Waverley, à M. G. S. Perkins, peut être mise au même rang, en dépit des difficultés que l'habile directeur, M. Geo. Welson, a eu à vaincre.

Ridgefield, ancienne habitation Guion, a une bonne récolte. M. Nicholls se dit satisfait du résultat.

En arrivant au Bayou Terrebonne, on s'aperçoit que la pluie n'a pas encore suffisamment arrosé le terrain.

Sur l'habitation Sarah, il y a une bonne récolte.

Rural Retreat, à MM. Woods frères, a un sol extrêmement fertile ; aussi la canne y est-elle belle.

Hardscrabble, à MM. Ellender n'a qu'un champ de 105 acres de cannes, les plus belles de la localité. MM. Ellender sont des hommes d'énergie et d'initiative ; ils ont acheté, récemment, 3400 acres, y compris les marécages.

Sur l'habitation Hope Farm, ancienne propriété Bisland, ils ont 600 acres parfaitement arables. Ils y ont semé 125 acres de maïs.

Point Farm, à M. F. Viguerie, dirigée par M. J. L. Brown, a un champ de 248 acres de belles cannes, 58 de souches de première année, 96 de seconde année, 130 de maïs et de pois mêlés, et 85 de pois. On y a semé de l'avoine. Le sarclage a été terminé le 15 juillet.

Live Oak, succession de feu J. M. Sanders, est dirigée par M. Y. Sanders. Bonne récolte, sol fertile, canne avancée. Il a fallu, la nuit dernière, cesser certains travaux, à cause d'une abondante pluie.

En traversant le bayou, on arrive à Little Caillou. Ranch, à M. Harry Cage, promet beaucoup. Il pleuvait à torrents, quand elle a été visitée. Cependant le directeur, M. G. Cage, compte sur un bon résultat ; la canne a été sarclée dans d'excellentes conditions. On ne peut que féliciter les planteurs du Bayou Terrebonne et de Little Caillou, de leur charmante hospitalité.

—Lettre de la paroisse Ascension :

La semaine qui vient de s'écouler, le temps a été sec ; le thermomètre a oscillé de 90 à 94 degrés. Pas une goutte de pluie n'est tombée durant cette période, mais nous avons eu des rosées abondantes et la végétation en a largement bénéficié. Les souches font tous les jours les mêmes progrès ; mais quoique le plant se soit fort amélioré, depuis la pluie de mardi, il est admis généralement qu'il ne donnera qu'une médiocre récolte, qui n'arrivera pas à la moyenne.

Quelques-uns ont voulu commencer à récolter le maïs, mais ils ne l'ont pas trouvé assez sec ; d'ailleurs, les feuilles et les pois qui l'entourent ont retardé la maturation.

Il est difficile de faire sécher les plantes fourragères ; elles sont si vertes qu'il faut les laisser plusieurs jours à l'air, une fois coupées, avant de les engranger. On a constaté de 23 à 25 barils de maïs à l'acre ; ce sont les rapports qui nous sont parvenus. Quant au foin, le rendement surpassera tout ce que l'on a vu auparavant.

La fameuse affaire du remblai élevé le long du Texas Pacific, dans ce que l'on appelle la "Valley of Tractive", devant l'habitation New Hope, a été plaidée devant le juge Duffel. Elle sera reprise, mardi.

Le Texas Pacific se fait une notoriété peu enviable, à cause des obstructions qu'il sème sur sa route. Il a dernièrement réparé sa voie et l'a haussée de 12 pouces. Il a agi ainsi, sans s'inquiéter de la [illegible] des riverains qui ont à le traverser. De là, des plaintes. Pour les lourds véhicules, cette traversée devient impraticable et l'on songe à recourir au [illegible].

L'entrepreneur Tyrell a commencé les travaux sur la levée de Smoke Bend et de Souvenir. Les anciennes levées restent et l'on y ajoute de la terre des deux côtés. La terre est jetée un peu au hasard sans la consolider, de sorte qu'elle est exposée à glisser à droite et à gauche. Telle est la situation à Smoke Bend ; il est à espérer que la vigilance de M. Bourgeois sera éveillée et qu'il donnera aux travaux entrepris sur Souvenir une base solide.

On parle beaucoup d'une nouvelle levée que l'on construirait Smoke Bend, à l'usage des résidents qui vont et viennent pour leurs affaires.

—Lettre de la paroisse Ste-Marie :

A son retour d'un voyage à Biloxi, [illegible]

New York, M. Henry B. Baker, a trouvé tout en bon état sur son habitation du Teche. La récolte y est excellente.

M. Ch. Conrad a déjà fait plusieurs expéditions de riz et il a obtenu, comme à l'ordinaire, le plus haut prix du marché pour ses produits.

MM. Fauchex et Blain ont commencé à couper, lundi dernier ; mais ils ne battront pas avant la semaine prochaine. Leur riz est d'aussi bonne qualité que celui de M. Conrad.

La canne a encore été encore petite ; on bien des endroits elle est encombrée de mauvaises herbes.

Pas de pluie depuis le 20, et le soleil a activé la pousse.

Partout, des améliorations dans les sucreries de notre paroisse ; beaucoup d'entre elles seront achevées à temps ; mais la politique a quelque peu retardé les travaux.

—Lettre des Attakapas.

Il y a bien des années que nous n'avons eu une année aussi contrariante que celle-ci, et travaillant à frustrer tous les plans des agriculteurs. Une tournée récente faite dans le district des Attakapas nous a prouvé, partout, sans exception, la condition inférieure du plant de printemps.

Les souches de première année ont poussé prodigieusement, au contraire ; on en peut dire presqu'autant de celles de seconde année.

Le plant d'automne est un peu plus heureux que celui de printemps.

On remarque, de ci de là, de petites différences suivant que les cannes ont été plantées sur un sol dur, noir, léger ou sablonneux ; mais on peut dire du plant d'automne que, dans les Attakapas, il est en retard de quatre semaines, étant donnée une bonne année. Le plant de printemps est inférieur sous tous les rapports, en quantité et, probablement aussi, en qualité.

Dans les Attakapas, il y a eu de nombreuses ondées, le mois qui vient de s'écouler. Les planteurs ont eu à peine douze jours pour soigner et labourer leurs champs, de la mi-juin à la mi-août. Quelques-uns même en ont encore eu moins, à cause des pluies. Juges de l'état où doivent s'y trouver les cannes.

MM. Cary et Bibbins ont commencé la culture du riz dans la prairie de Mentou, à l'aide d'un système perfectionné d'inondation. L'installation de pompes, de machines à vapeur et d'autres appareils nécessaires dans une ferme de riz—il y en a 900 acres—a ouvert les yeux à une foule de petits planteurs de riz qui n'avaient d'autres ressources que les énergies destinées à abreuver les bestiaux, pour inonder leurs terres ; leur sol était presque toujours sec et les récoltes venaient mal.

Cette fois, le riz a bien épié et le rendement sera abondant en grain.

Il y a, dans les Attakapas, une localité où le maïs et le coton ont particulièrement réussi, cette saison. C'est "Week's Island." Tout y est superbe. Il y aura là 500 acres de cannes qui seront roulées avec deux moulins à trois cylindres, et l'on s'attend à y faire, en y mettant du soin, 170 livres de sucre à la tonne de cannes. Le brûleur de bagasse qui s'y installe, épargnera de 40 à 50 pour cent de combustible et, avec les nouveaux appareils, on peut arriver à une récolte d'un million et demi de livres. Une moitié environ des champs ont été cultivés par des tenanciers qui ont fait de bonne besogne. M. Weeks donne la terre, le loyer de la maison, le combustible ; le tenancier fournit son attelage, ses outils, pourvoit à sa nourriture, loue les ouvriers dont il a besoin et envoie ses cannes au moulin du propriétaire. Il a reçu $2,50 pour ces cannes, l'an dernier ; cette année, les conditions seront meilleures et le prix plus fort.

J'ai calculé ce que le fabricant pouvait faire par acre de cannes achetées au prix de $2,50 la tonne, étant donnée une extraction de 170 livres à la tonne ; j'ai trouvé le chiffre, fort raisonnable, de $99 net, l'acre.

—Lettre de la paroisse Lafourche :

Beau temps, toute cette semaine, et, par conséquent, progrès dans les récoltes. J'ai parcouru toute la rive droite du Bayou jusqu'à Lockport ; partout, la canne est bonne ; au-dessous de Raceland, les récoltes sont encore supérieures.

La coupe du riz commence, aujourd'hui, sur nombre d'habitations. Les gages sont d'environ un dollar par jour. En divers endroits, on se servira de moissonneuses et autres appareils du même genre.

MM. Richard Foret & Cie ont une bonne canne sur l'habitation Marie ; mais leur plant de 16 arpents qu'ils ont loué à M. B. A. Johnson est clairsemé ; à cause des insectes, qui l'ont endommagé.

Depuis nombre d'années, ce champ était voué au riz. C'est à cela que l'on attribue la présence de tant d'insectes.

L'année dernière, il a fallu semer plusieurs fois du maïs, avant d'obtenir une pousse. MM. Foret et Cie. comptent planter, pour l'an prochain, 250 arpents de cannes. Ils font, en même temps, des améliorations sur leur habitation Home, de la Vacherie.

Il y a, en ligne directe, une distance de trois milles entre leur habitation Home et Marie ; ils peuvent ainsi se dispenser des frais de deux sucreries, mais ils ne croient pas que les résultats à espérer justifieraient la dépense de tuyaux.

Les petits fermiers qui ont acheté des lots sur l'habitation Uncle Peter, à la Vacherie, se préparent à cultiver la canne. Ils la vendront $4 la tonne à l'habitation Golden Ranch, à M. John R. Gheens, sur laquelle il y a une raffinerie bien outillée. L'intention de M. Gheens est de construire un tramway entre son habitation et les fermes d'Uncle Peter.

Ce tramway coûtera environ $10,000 ; ces fermiers sont d'autant déterminés à planter la canne, que leurs terres ont été cultivées en pois, depuis plusieurs années, et qu'ils n'auront pas besoin d'engrais pour obtenir une abondante récolte.

—Le Bureau des Directeurs du Troisième District de drainage est acheté le bateau dragueur qui a fait le canal, drainant aussi les habitations de MM. J. T. Badeaux, Foret, et LeBlanc et Foret ; ils font construire une roue pour atteler au bateau ; ils espèrent, avec ce secours, pouvoir arriver jusqu'à Fendrett qu'ils veulent drainer, derrière leurs propriétés. MM. R. J. Gay et Andrew Price avaient fait les principaux fonds pour cet achat.

—Le bayou est tombé très bas ; on ne peut plus naviguer qu'en bateaux plats et qu'avec les chaumes pesant un très faible tirant d'eau.

—MM. Mire, de Brulé Guillot, ont acheté le moulin et la machine à vapeur de M. Félicien Tonge ; ils installent tout cela maintenant sur leur propriété, à la place des anciens appareils dont ils ne veulent plus se servir. L'achat a coûté $800. M. Tonge a abandonné la canne et ne veut plus faire que du riz en grand.

—Lettre de la paroisse Terrebonne :

Les rapports les plus encourageants continuent à arriver, de toutes les parties de la paroisse, sur les récoltes. La région de Chacahoula tient le premier rang par la supériorité de ses cannes, avec le Bayou Black, qui la suit de près.

Sur Grand Caillou, MM. Maginnis et Caillouet ont un splendide champ, mais, en général, cette section n'a pas été des plus heureuses.

MM. Wood frères, à Duenna, sont les seuls cultivateurs de riz un peu importants ; mais on ne sait pas encore quand ils commenceront leur moisson, ni même s'ils l'ont déjà commencée.

—Partout, les fèves d'engrais promettent une forte récolte de foin, si le saison de la coupe est favorable. Le temps est juste ce qu'il faut pour la moisson. Il y a eu assez d'eau pour activer la pousse, et pas trop pour les autres travaux, tels que le transport du bois.

—La politique a fait mettre un peu de côté la question du drainage, pour laquelle les propriétaires auront bientôt à voter. Cependant tout le monde reconnaît que c'est là une question d'une importance vitale. De son succès dépend le succès des récoltes de milliers d'acres. Bien plus, l'ouverture de nombreux bayous rendra faciles les transports des récoltes et des provisions, et les chemins devenus meilleurs feront diminuer considérablement le prix des transports.

—Lettre de la paroisse Calcasieu :

Il y a eu, ici, des pluies locales, toute la semaine ; il en est résulté un grand bien. Plusieurs localités ont grand besoin de pluie, surtout pour les rizières qui sont en retard. S'il ne pleut pas, cette semaine, il y aura des pertes sérieuses. Le riz semé, en avril, a aussi belle apparence qu'on peut le désirer, à cette époque de l'année. Malheureusement, on a [illegible]

un peu trop retardé l'ensemencement. On a cru prudent de semer tard ; l'expérience est faite, aujourd'hui, et l'on s'aperçoit qu'il en résulte beaucoup d'incertitude dans la récolte.

Les quelques champs de riz blanc de la Caroline mûrissent parfaitement, quoique le sol soit extrêmement sec et que les herbes elles-mêmes y desséchent. On a une haute idée de cette variété de riz, parce qu'elle résiste mieux que les autres.

Il est probable qu'elle deviendra la variété préférée. S'il en est ainsi, la culture du riz deviendra ; nous pourrons, alors, tirer parti d'une quantité de terres assez élevées. Notre récolte va bientôt commencer ; les machines commenceront à fonctionner vers le 20 septembre.

Quelques conseils importants aux planteurs de riz :

Coupez votre riz, avant que le soleil ne le fasse craquer. Coupez-le, aussitôt qu'il est prêt. Il l'est, quand les grains inférieurs des épis commencent à durcir. J'insiste sur ces conseils, parce que, jusqu'ici, nous avons envoyé trop souvent du riz brisé sur le marché. Le succès pour nous dépend de la façon dont nous manierons le grain.

La machine Buckeye a été introduite ici pour la moisson, mais elle ne fait pas d'aussi bonne besogne que les autres moissonneuses.

Des capitalistes du Nord ont visité plusieurs parties de notre paroisse, en vue d'y faire la culture du riz en grand ; mais rien n'a été décidé à cet effet.

M. F. Williams a acheté le grand hangar au foin de Esterly. On dit qu'il veut établir un moulin à riz, pour travailler le grain des fermiers des environs. Il a l'intention, auparavant, d'acheter en gros le foin et de le mettre en presse.

Un habitant m'a montré trois tiges de cannes ; elles avaient 8 pieds de haut ; belle venue pour cette époque de l'année.

MM. Bibens et Cary se sont établis sur la lisière de notre paroisse, à l'est, à six milles au sud de Mermentau. Ils font de bonnes affaires avec leur culture de riz ; ils ont, cette saison, 180 acres ; ils puisent l'eau à la rivière, au moyen de pompes. La sécheresse n'a pas affecté leurs champs.

Près de Jennings, M. F. Nobles a 40 acres de riz superbe, bien monté. Il sera prêt à être coupé, le 1er septembre.

M. Cotton a aussi 40 acres de riz, semé sur le tard ; il est, également, bien couvert d'eau, et il est probable que la récolte sera bonne.

M. Robinson a 150 acres du même grain qui est très beau.

M. Bleau en a 46 acres, de 6 pieds de haut ; il compte sur 18 barils l'acre, s'il ne survient pas d'ouragan pour l'endommager.

Enfin, M. Searlet en a 30 acres, irrigués au moyen d'un puits et d'un moulin à vent, mais la besogne n'a pas réussi. Heureusement, les pluies locales ont maintenu le riz au degré convenable d'humidité.

La Salsepareille d'Ayer guérira votre catarrhe et vous délivrera de cette odeur [illegible] de l'haleine.

ALLEMAGNE ET ITALIE.—La Germania, organe officieux et ultra-montain, donne quelques conseils à l'Italie :

"En Allemagne, nous espérons que la paix ne sera pas troublée, cette année du moins. Il paraît que M. Crispi n'est pas du même avis. Nous lui conseillons de se modérer un peu et de se bien convaincre que l'Allemagne ne lui tirera pas les marrons du feu."

Idée baroque.

Un publiciste parisien pense à créer un nouveau journal. Titre : *Le Démenti*.

Ce journal se donnerait cette mission exclusive de démentir au plus vite toutes les fausses nouvelles publiées ailleurs.

Une seule chose fait hésiter le fondateur. Il a peur d'être obligé de prendre un trop vaste format.

Pour agir sur le foie et nettoyer les intestins aucun médecine n'égale les Pilules Cathartiques d'Ayer.

JAMOT.—Décédée hier, à [illegible] heures du matin, à l'âge de 68 ans, Mme Vve A. JAMOT, native de Paris, France. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, à [illegible] heures du matin. Le convoi partira de sa dernière résidence, No 79 rue Bourbon.

De la part de ses enfants.


## Vous Portez

Un droguier complet dans votre poche, avec une boîte des Pilules d'Ayer. Comme elles agissent directement sur l'estomac et les intestins, elles agissent indirectement sur chaque organe du corps. Quand l'estomac est dérangé, la tête affectée, la digestion décline, le sang s'appauvrit et vous devenez une victime facile de n'importe quelle maladie régnante. Mlle. M. E. Boyle, de Wilkesbarre, Pa., exprime toute la vérité en ces mots : "Je ne me sers d'autre médecine que de celle des Pilules d'Ayer. Elles sont tout ce que l'on peut avoir besoin, et juste la chose pour épargner son argent dans les mémoires des médecins."

Voici un exemple

### D'un Médecin

qui avait perdu sa pharmacie portative, mais qui ayant avec lui un flacon des Pilules d'Ayer, se trouva agréablement équipé.—Le Dr. J. Arrison, de San José, Cal., écrit :

"Il y a trois ans, par le plus grand des hasards, je fus forcé, à vrai dire, de prescrire des Pilules d'Ayer pour plusieurs hommes malades parmi un parti d'ingénieurs dans les montagnes de la Sierra Nevada, ma pharmacie portative ayant été perdue en traversant un torrent. Je fus surpris et enchanté de l'action des Pilules, tellement, en vérité, que je fus amené à en faire un autre essai, aussi bien que de votre Pectoral-Cerise et de votre Salsepareille. Je n'ai que des louanges à vous offrir en leur faveur."

Le Dr. John W. Brown, d'Oceana, W. Va., écrit : "J'ordonne des Pilules d'Ayer dans ma pratique, et les trouve excellentes. J'insiste pour leur usage général dans les familles."

Le Dr. T. E. Hastings, de Baltimore, Md., écrit : "Les Pilules d'Ayer contrôlent et guérissent les maux pour lesquels elles sont désignées : une preuve excellente de leur efficacité. Elles sont le meilleur cathartique et le meilleur apéritif que l'on puisse se procurer."

### Ayer's Pills,

Préparées par le Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass., Etats-Unis. Vendues par tous les Pharmaciens.

## TO-KALON

Le célèbre vin de M. Crabb,

Attention spéciale est donnée à l'approvisionnement des familles, hôtels, clubs et restaurants.

En vente chez M. F. Forget, seul agent, 150 rue Royale entre St-Pierre et Toulouse.

[illegible] No 139 rue Bourbon.

## AVIS.

Le DR. A. W. DE ROALDES a l'honneur d'annoncer à sa clientèle qu'il a repris ses consultations.

Consultations, de 1 à 3 heures de l'après-midi, à son bureau au-dessus de la [illegible] de la Compagnie du Gaz.

Résidence, coin des rues Jackson et Coliseum. Téléphone No 990.

### Mme GAGNANT.

SAGE-FEMME,

Sœur et successeur de Mme Bassent,

A l'honneur d'annoncer qu'elle est de retour de Paris et qu'on la trouvera [illegible] au domicile de la rue des Remparts No 186, près Dumaine.

Elle donne des consultations de une heure à [illegible] heures de l'après-midi.

## MADAME C. TOULET,

SAGE-FEMME,

Celle qui remplaçait Mme [illegible], a transféré son domicile au

No 182 NORD REMPARTS,

Vis-à-vis de la cour de Congo.

Consultations, de 1 à 3 heures de l'après-midi.

A GENTS, [illegible]

## D. MERCIER'S SONS

Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales

Vêtements confectionnés, Chapeaux et Articles de toilette pour messieurs et enfants.

Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.

Coin des rues Dauphine et Bienville, à deux îlets de la rue du Canal, 2me district.

1er sept—1 an—mer jeu dim

## METROPOLITAN BANK, DÉPARTEMENT DES ÉPARGNES

90............RUE DU CAMP............90

Capital............$500,000 ; Profits non divisés............$60,000

FRED. PETERS, Président. FRANK RODER, Vice-Président. ED. CLAUSSEN, Caissier

Cette institution est ouverte et prête à recevoir des dépôts d'un dollar et au-dessus, sur lesquels elle donnera trois pour cent d'intérêt, payable tous les six mois.

Directeurs—Fell. W. Dielman, Frank Roder, Jacob Hassinger, E. F. Kl[illegible], John Nelson, Julius Weiss, Adolph G. Rieke, Fred. Peters et Louis Rosenheed.

1er sept—1 an—dim, mer, ven

### COMPAGNIE D'ASSURANCE

## LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE.

Plus de $42,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.

Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte, aussitôt qu'elles sont justifiées.

Pertes payées pour l'incendie de Chicago - - - - $3,239,091.

Pertes payées pour l'incendie de Boston - - - - $1,427,290.

Les pertes et toutes les affaires de la compagnie sont réglées par les officiers et les directeurs à la Nouvelle-Orléans, sans avoir recours à aucun autre bureau, ainsi que le font les compagnies locales.

—DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS—

Newton Buckner, Chairman ; Rudolph Wurtz, A. Dolvaille, Jno. W. Labouisse.

HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident. LAWRENCE F. LOW, Assistant Secrétaire.

11 nov. '88—1an

ETABLIE EN 1782.

## COMPAGNIE D'ASSURANCES PHŒNIX, DE LONDRES.

Plus de $80,000,000 de pertes payées depuis son organisation.

Pertes promptement ajustées et soldées à la Nouvelle-Orléans.

BUREAU : 67 ET 69 RUE DU CAMP.

ETABLIE EN 1849.

## Compagnie d'Assurances CRESCENT de la Nouvelle-Orléans.

Plus de $10,500,000 de pertes payées depuis son organisation.

67 ET 69 RUE DU CAMP.

W. H. Lyman, Prés. Jos. Hoerting, Vice-Prés. Chas. H. Rice, Sec.

1 jan—1an

## DESSINS ET EVALUATIONS DE MEDAILLES, BADGES ET EMBLEMES EN ARGENT ET EN OR

Pour Ecoles, Académies, Séminaires, Universités, Sociétés, etc.

Seront fournis et exécutés dans tous les genres de travail artistique désirables, dans un court délai et aux prix les plus raisonnables.

# FRANTZ & OPITZ,

HORLOGERS ET BIJOUTIERS ET MARCHANDS DE

Montres,

Pendules,

Argenterie,

Bijouterie,

Diamants,

Jumelles, Etc., Etc.

COIN DES RUES ROYALE ET BIENVILLE.

1er sept 89—1an

# MICHEL LION & CO.

## Vêtements confectionnés et sur commande

CHAPEAUX, ARTICLES DE TOILETTE,

MALLES, VALISES, OMBRELLES, ETC.

A meilleur marché qu'aucun autre magasin.

195, 197, 199 rue Decatur coin Ste-Anne.

12 déc—1an

Josh Lipman. Jules Météyé. W. E. Robinson.

—AVEC—

# A. M. Hill.

IMPORTATEUR DE

# D I A M A N T S.

ET NÉGOCIANT EN

## DIAMANTS ET BIJOUTERIE.

## No 115 rue du Canal

JE SAIS QUE VOUS N'AVEZ QU'A VOIR

Les splendides joyaux que j'offre en fait de diamants, solitaires et bagues avec groupes de diamants, de boucles d'oreilles, d'épingles pour dentelles, de boutons pour chemises et cols, à $15, $20, $25, $35, $40, $50, $60, $75, $85, $100, $125, $150, $175, $200, $250, $300, $400, $500, $1,000, $2,000, $2,500, pour vous décider à acheter chez moi.

Initiales en diamants et montres ornées de diamants en grande variété.

Opales fines, Rubis, Perles et Saphirs.

PRIX MARQUES EN CHIFFRES ORDINAIRES.

Diamants remontés dans tous les genres.

Le plus gros diamant aux Etats-Unis exposé dans ma vitrine

## A. M. HILL, No 115 RUE DU CANAL,

30 mai—1anPP

Téléphone 1148. ETABLI EN 1870. P. O. Box 287.

# A. W. MOFFETT.

Chantier de bois et moulin à raboter.

Bureaux coin des rues Tonlouse et Rampart. (A la tête du Vieux Bassin.)

Vend du bois de cyprès et de pin pour charpente, fini et non travaillé, bois pour planchers, [illegible] chêne, frêne, noyer, peuplier, pin blanc et cèdre.

26 sept—1 an Manufacture de wagons une spécialité.

DATE DE FONDATION, 1805

### COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

New Orleans Insurance Company of New Orleans.

Etablie en 1805.

BUREAUX : 3 rue Carondelet entre Canal et Commune.

## Capital - $500,000

[illegible], Président.

[illegible], Vice Président.

[illegible], Secrétaire.

Assure contre les risques du feu, de mer et de rivière, aux taux les plus réduits.

DIRECTEURS :

| | |
|---|---|
| CHAS. T. DUGAZON, | EDWD. J. BOBET, |
| [illegible] FOUTS, | F. GALLY, |
| [illegible] | [illegible] |
| CHAS. E. SCHMIDT, | W. C. VINCENT, |
| [illegible] | [illegible] |
| [illegible] | F. W. [illegible] |

24 dec '88—1an

## W. G. Coyle & Cie.,

CHARBON, COKE.

Pittsburg, Anthracite, Jellico, Cannel et Coke de Gaz et Connellsville.

Les planteurs, fondeurs, commissionnaires et tous ceux qui font usage de charbon pour chauffer la vapeur, seront promptement approvisionnés au plus bas marché.

Bureaux, 47 rue Carondelet.

Chantiers : Sur la Levée, coin de la rue Race.

1er sept—1an

NOUVEAU STOCK

### PERSIENNES

Nouvellement reçues.

## A. Brousseau Fils.

23 et 25 rue de Chartres.

TAPIS

Anglais et Américains aux plus bas prix.

COTTONADE, TOILE CIREE, LINOLEUM.

Rideaux

Guipure, Nottingham, Madras, Tussore.

BUREAUX FONTAINES ET TRINGLES

NATTES DE CHINE

De toutes sortes et des dernières nuances.

Le plus bel assortiment de Tapisserie et de [illegible] dans cette ville.

4 oct—1 an

# Simon

## LES PHOTOGRAPHIES

Les mieux réussies et les plus artistiques qui aient jamais été faites à la Nlle-Orléans. Crayons et tableaux de grandeur naturelle. Spécialité de reproduction et grossissement de [illegible] [illegible].

GALERIES

No 129 RUE DU CANAL, près du Grand Opera House, et 31 RUE DE L'HOPITAL.

15 mai—1an Dim

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands—No 104 rue du Canal—Nouvelle-Orléans, 31 août 1889. Un dividende intérêt de 2 1/2 [illegible] pour cent sur le fonds capital de la Compagnie sera payé aux actionnaires sur demande, à partir de Lundi prochain 2 septembre 1889.

1er sept—3t [illegible] MONTREUIL, Secrétaire.

A. A. WOODS. WALTER SCOTT. ETABLIS EN 1866. E. E. FOURNIER. A. F. COBAT.

## A. A. WOODS & CO.,

184............RUE GRAVIER............184

Agence générale d'assurance la plus considérable du Sud.

Assurance en toutes ses branches. La compagnie la plus solide du monde, assurant contre l'incendie. Les anciens clients sont toujours satisfaits de leurs relations avec elle. De nouveaux se viennent constamment. Patronage public cordialement sollicité.

1er sept—1 an, dim mer ven

### INSTITUTIONS.

## L'INSTITUT ST-JOSEPH,

168 Esplanade.

La rentrée des classes aura lieu le premier lundi de septembre.

1er sept—1 8 L. A. FORTIER, Princ.

Le Collège de Springhill, Mobile, Ala., dirigé par les Pères Jésuites, rouvrira Lundi, 9 Septembre.

Quelques jours avant, quelques-uns des officiers de l'Institution se rendront à la Nouvelle-Orléans pour y recevoir les enfants confiés à leurs soins. Ils partiront pour Springhill par le train du matin, le 9 septembre.

REV. JAS. LONERGAN, S. J., Président.

31 août—10t

## Collège d'Orléans.

240 rue Royale entre St-Philippe et Ursulines.

Rentrée des classes le 1er septembre, 1889.

Termes—Enseignement et pension, incluant M. literie, blanchissage, etc., par mois, $20.00. Ecole du jour, par mois, de $2 à $6. Pour plus amples informations s'adresser à W. E. Ronfort, Directeur. 15 août—Jeu.Dim

## Le Collège de l'Immaculée Conception,

Dirigé par les RR. Pères Jésuites, Coin des rues Baronne et Commune.

ROUVRIRA LUNDI, 2 SEPT.

REV. J. F. O'CONNOR, S. J., Président.

26 août—7t

## INSTITUTION PICARD,

Pensionnat et Externat pour jeunes Filles.

Réouverture des classes le 2 septembre.

Pour prospectus ou informations s'adresser à l'Institut 272 Esplanade.

25 août—2m

Institut Commercial de St-Aloysius. Enseignement Chartres et Ursulines. Dirigé par les Frères du Sacré-Cœur. L'ouverture des classes aura lieu le 2 septembre.

L'enseignement donné dans cet excellent Institut est général, mais surtout Commercial.

Le français, l'espagnol et l'allemand sont enseignés sans prix extra.

Pour prospectus ou informations, s'adresser à l'Institut, 215 Chartres. 25août—1er oct.

## CHAS. CARON'S ACADEMY.

Enseignement St-Claude et Gentilly.

Bonne Ecole Anglaise et Française à bon marché. Ecole du jour pour enfants—Ecole du soir pour jeunes gens. Cours d'Anglais pour Français. Cours de Français pour Américains. Leçons particulières.

Mesdames Mueller et G. Goodale sont chargées des classes anglaises. 16 août—1m

## Le Collège de Jefferson,

PAROISSE ST-JACQUES, Lne.

Sous la direction paternelle des Pères Maristes.

Est situé dans une des localités les plus salubres de l'Etat. Le collège est construit sur la rive du Mississippi, à 50 milles au-dessus de la Nouvelle-Orléans, avec laquelle il est en communication constante par les bateaux à vapeur et les trains des chemins de fer "Mississippi Valley" et "Texas Pacific".

Conditions modérées. La prochaine session s'ouvrira le 2 octobre. Pour de plus complets renseignements, s'adresser au Rév. Thomas Henry, Convent P. O., Paroisse St-Jacques, Lne., ou aux Pères Maristes, à l'Eglise Catholique d'Alger, Lne. 2 août—1m 3 oct

### Université Tulane.

Ecole Supérieure, Collège, Cours universitaires, Ecole de droit et de médecine, et H. Sophie Newcomb Memorial College pour jeunes femmes, cours pratique d'électricité et de génie civil.

Les informations pour la prochaine session annuelle peuvent se procurer sur demande.

WM. PRESTON JOHNSTON, L. L. D., Président.

11août—3m

### DENTISTES.

## G. P. Maloney, Dentiste, D. D. S.,

transférera ses bureaux du No 119 rue Canal au

### No 167 de la même rue,

PRES DAUPHINE,

A partir du 1er octobre 1889.

Vous trouverez mes modèles, vous informer de mes prix et vous faire exhiber ma Médaille pour travaux reconnus supérieurs.

25 août—

## C. E. KELLS & M. VIET.

CHIRURGIENS-DENTISTES

No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.

Opérations de tous genres dans [illegible]

le recours de leur art.

Pose de dents artificielles.

SERVEZ-VOUS du Chloro-Naptholeum pour détruire les maladies, les germes ou la contagion. A vendre par tous les droguistes.

7 juil—3 m

## PIANOS

—DE—

## PLEYEL

—CHEZ—

## Louis Grunewald & Cie.

19 rue Baronne et 127 rue du Canal.

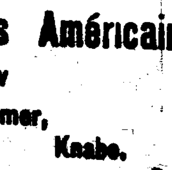

Seul agent pour tous les meilleurs

## Pianos Américains,

Steinway

Sohmer,

Knabe,

Behr

Sheninger, Fischer et Pease,

Au plus bas prix, au comptant, ou payables en Versements mensuels très faciles.

MUSIQUE

de tous les principaux éditeurs, ainsi que les dernières publications.

S'adresser au magasin de musique d'

LOUIS GRUNEWALD,

NLLE-ORLEANS.

1er sept '87—1an

CHLORO-NAPTHOLEUM expédié à toute adresse. Bureau principal 30 Dauphine, voisin Boston. 7juil—3m

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 4 SEPTEMBRE—CLASSE No 356

Tirage de 4 heures P. M.

[illegible]

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public séjour [illegible] des Salles de la Compagnie.

Ce [illegible] du 3 septembre 1889—4 heures P. M.

[illegible] A. A. BOURNEAU, [illegible] commissaires.

[illegible]

Changement de local !

Changement de local !

## ELKIN & Cie.,

98 ...... Rue du Canal ...... 98

Transfèrent leur stock, le ou vers le 1er septembre, dans leur

## Nouveau grand magasin,

Nos 42 et 44 rue Chartres,

près Bienville.

A cause du changement de local, nous vendons notre grand stock de

TAPIS,

## Nattes et Shades.

A un grand sacrifice.

24 août—1m

R. GAINES, PRES'NT. W. W. [illegible], CAISSIER.

## AMERICAN NATIONAL BANK

47 RUE DU CAMP,

Fait les affaires de banque en général et vend du change, en sommes au gré des acheteurs, sur toutes les principales villes d'Europe, d'Angleterre et du Continent américain.

19 juil—1an—dim, mardi, vend

CHLORO-NAPTHOLEUM devrait être employé dans les lieux d'aisance, bas-fonds, chambres de malades et appartements en général. 7juil—3m

## LA QUARANTAINE.

Proclamation Annuelle

Par Francis T. Nicholls, gouverneur DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

Attendu que le 11 avril A. D. 1889, le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane a adopté des règlements concernant l'Entretien de cet Etat dans sa proclamation de Quarantaine au [illegible] contre les ports réputés insalubres, à partir effectif à partir du 1er mai A. D. 1889.

Tous les navires arrivant aux différentes stations de la Quarantaine de l'Etat ainsi que leurs équipages, passagers et chargements, seront soumis à l'inspection des officiers de la quarantaine aux dites stations.

Tous navires avec leurs chargements, équipages et passagers, arrivant à la STATION DE QUARANTAINE DU MISSISSIPPI, et venant de ports américains intertropicaux ou des Antilles, seront soumis à une complète désinfection sanitaire, d'après les règlements suivants :

PREMIERE CLASSE.—Navires arrivant de ports non infectés.

SECONDE CLASSE.—Navires venant de ports présumés infectés.

TROISIEME CLASSE.—Navires venant de ports que l'on sait infectés.

QUATRIEME CLASSE.—Navires qui, de quelque port qu'ils viennent, sont infectés ; c'est-à-dire navires qui ont à leur bord la fièvre jaune, le choléra ou quelque autre maladie contagieuse, ou en ont eu durant la traversée.

Les navires de la 1re classe seront soumis à la désinfection maritime nécessaire à la station quarantenaire supérieure, sans autre détention que celle qui sera jugée nécessaire pour désinfecter, par rapport pour placer ces navires dans une parfaite condition sanitaire.

Les navires faisant le commerce des fruits tropicaux et venant de ports non infectés et dont la condition sanitaire est satisfaisante, pourront, après inspection, franchir la quarantaine, après une visite aux permis accordés convenablement par le Bureau de Santé jugera convenable de les soumettre.

Les navires de la seconde et de la troisième classe seront soumis comme ceux de la première classe à la complète désinfection maritime, avec détention de protection de CINQ (5) JOURS PLEINS, à partir de l'heure de leur arrivée à la Quarantaine.

Les navires de la quatrième classe seront envoyés à la station quarantenaire inférieure, pour y être soumis à la désinfection et y être détenus, personnel et personnel, le nombre de jours que jugera le Bureau de Santé.

Les navires arrivant de ports infectés de choléra ou de petite vérole, et qui plus tard pourraient devenir infectés, seront soumis à la station maritime et à la détention que le Bureau de Santé indiquera.

Les navires venant des ports ci-dessus mentionnés, appartenant à la seconde, troisième ou quatrième classe, ainsi qu'il est indiqué ci-dessus, ne pourront pas passer les Rigolets ou les autres stations de quarantaine de l'Atchafalaya, aucune autre station quarantenaire de l'Etat qui pourra être établie plus tard, sans avoir subi une période de détention de QUARANTE (40) JOURS, ainsi qu'une complète désinfection.

Conformément à la loi, et d'après la suggestion du dit Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane, j'ai cru devoir lancer ma proclamation annuelle de quarantaine, laquelle entrera en vigueur à partir du MERCREDI, 1er mai A. D. 1889, contre les ports ci-dessus désignés, aussi qu'il est prévu dans ce qui suit :

Les officiers de la quarantaine, aux différentes stations de l'Etat, seront chargés spécialement de la rigoureuse exécution des règlements et devoirs, et le Bureau de Santé de la Nouvelle-Orléans de procéder énergiquement contre toute violation des dits règlements et de la quarantaine de l'Etat.

En foi de quoi, j'ai apposé ma signature et y ai fait joindre le sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Bâton-Rouge, ce 16me jour d'avril de l'an de N.-S. mil huit cent quatre-vingt-neuf.

FRANCIS T. NICHOLLS.

Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Par le Gouverneur :

Geo. Spencer, Secrétaire d'Etat.

## Suggestions particulières

—AUX—

Propriétaires, Agents, Capitaines et passagers de navires.

Le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane adresse aux agents, propriétaires, capitaines et passagers de navires les suggestions suivantes dans le but de faciliter la mise à exécution des règlements de la Quarantaine et de réduire autant que possible la période de détention.

1. Les navires devront être dépourvus, autant que possible, pendant la saison de la Quarantaine, de toutes tentures de laine, de coton, tapis, rideaux et autres matériaux de même nature. Les malles en cuir ou en carton devront être remplacées par des fûts en fil de fer ou en bois.

2. Les navires faisant le service des ports tropicaux devront, autant que possible, avoir pour équipage des hommes acclimatés.

3. Les capitaines, agents et agents consignataires de navires sont instamment priés d'exiger des passagers arrivant de ports tropicaux qu'ils se dépouillent autant que possible de bagages capables de s'imprégner par l'eau en cas de propagation d'une maladie pestilentielle à bord pendant la traversée. Ces passagers devront être requis de ne pas avoir dans leurs effets des tentures, couvertes, vêtements et autres articles d'une texture délicate, car ils courraient, dans le cas contraire, le risque de l'avarie.

4. Les navires mouillés dans les ports où sévit la fièvre jaune devront s'ancrer, si c'est possible, loin du rivage, et ne permettre à l'équipage de débarquer, excepté la nuit.

5. Le capitaine doit, autant que faire se pourra, tenir le navire de manière à rendre l'accès des pompes possible et à permettre aux employés de la Quarantaine de pomper l'eau de la cale et de l'eau du navire.

6. On doit porter la plus grande attention à la propreté des navires et des personnes et introduire, autant que possible, l'air dans toutes les parties du navire. On peut se procurer les désinfectants les plus efficaces ainsi que les instructions les plus utiles, pour s'en servir, en s'adressant au Bureau de Santé de la Nlle-Orléans.

7. Les navires portant des cargaisons de fruits devront arriver tous dans un parfait état de propreté, pour éviter toute détention à la station de la Quarantaine. Les capitaines de navires doivent, avant d'arriver, bien ventiler l'eau de la cale et nettoyer parfaitement le navire, placer seulement les mesures sur des conditions sanitaires satisfaisantes. Ces navires seront tenus de se présenter à la station quarantenaire dans les meilleures conditions possibles.

8. Tout navire observant les prescriptions précédentes, aura droit à être traité avec indulgence à la station de Quarantaine, et aussi à un rapide expédition, pour réduire dans une large mesure la période de détention ainsi que les frais de désinfection, etc.

26 avril—

CHLORO-NAPTHOLEUM désinfecte les endroits mal aérés. Remplacé et après un temps assez. 7juil—3m

THE NEW-ORLEANS BEE,

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms :

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12, six months, $6, three months, $3 ; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3 ; six months, $1.50, three months, 75 cents.